

194 lauréats pour l'appel à projets Fonds mobilités actives

L'État a dévoilé, vendredi 26 février, les 194 lauréats du troisième appel à projets du Fonds mobilités actives « Aménagements cyclables 2020 », sur 311 projets déposés.

Le montant des subventions s'élève à **101 millions d'euros** pour un budget d'investissement de 461 millions d'euros, soit **21,91% des montants engagés par les collectivités territoriales**. Quelque 155 territoires sont concernés dans l'hexagone mais aussi en outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Nouvelle Calédonie, Réunion).

« Il s'agit de pérennisations de pistes cyclables mises en place à l'occasion de la crise sanitaire qui sont ainsi financées, mais aussi de l'aménagement de nombreuses passerelles, de franchissements de carrefours, d'itinéraires de pistes cyclables ou de voies vertes, permettant de sécuriser, d'améliorer et de rendre accessibles au plus grand nombre les parcours cyclistes », précise le Gouvernement. Il rappelle que la consommation du Fonds mobilités actives initié par le Plan vélo et mobilités actives **s'élève à 215 millions d'euros, alloués sur les trois premiers appels à projets** : 43,7 M€ pour le premier, lancé en 2018, 70 M€ pour le deuxième, lancé fin 2019 et 101 M€ pour ce dernier, lancé en juillet 2020. Ce Fonds abondé de « 350 millions d'euros sur sept ans » se trouve bien entamé !

C'est pourquoi le Club des villes et territoires cyclables demande **une augmentation de ce fonds** (voir plaidoyer ci-dessous).

La liste des lauréats est à retrouver [ici](#), la cartographie [là](#)

Plaidoyer pour un climat favorable au vélo

Le Club des villes et territoires cyclables, la Fédération française des usagers de la bicyclette (FUB) et Vélo & Territoires ont été auditionnés par Jean Marc Zulesi, rapporteur du titre III du projet de loi climat et résilience et Guillaume Gouffier Cha, membre de cette commission et co président du Club des élus nationaux pour le vélo animé par le club des villes et territoires cyclables.

Un certain nombre de propositions ont été faites pour réintroduire le vélo dans ce projet de loi où il est complètement absent : **le savoir rouler à vélo, la prime de conversion, le forfait mobilités durables et le fonds vélo**.

Concernant le fonds vélo, les trois associations appellent à une augmentation du financement des infrastructures de vélo en France à hauteur de 30 €/an/habitant, soit 5% du budget transport de la France. Ce montant s'élève à 7€/an/habitant aujourd'hui et ne permettra pas d'atteindre 9% de part modale en 2024. Le financement annuel à destination des collectivités pourrait ainsi être porté à hauteur de 500 M€/an (25% de l'effort total), contre 50 M€/an aujourd'hui.

Pour le forfait mobilités durables (FMD), les associations demandent :

- > **Sa généralisation** à tous les employeurs à partir du 1 janvier 2023.
 - > **Le déplafonnement** des remboursements cumulés transports en commun et FMD. À défaut, relever le plafond à hauteur de 800 € ou 1000€/an.
 - > **Un réalignement à la hausse** pour la fonction publique afin d'atteindre l'égalité avec le secteur privé.
- Les notes sur le Fonds vélo et le Forfait mobilités durables à retrouver [ici](#)

L'appel à projets AVELO est lancé

Ouvert du 3 mars au 16 juin, l'appel à projets AVELO 2 de l'Ademe dispose d'une enveloppe de 25 millions d'euros pour accompagner les territoires et animer leur politique cyclable.

Initié dans le cadre du programme de certificats d'économie d'énergie (CEE), AVELO 2 se destine aux **territoires peu denses : communes de moins de 100 000 habitants, EPCI de moins de 250 000**

habitants.

Dans la continuité du programme AVELO lancé en 2019 (220 territoires concernés), quatre priorités se dégagent :

- > **la construction d'une stratégie de développement** d'aménagements cyclables,
- > **l'expérimentation** de services vélo,
- > **l'animation et la promotion** de politiques cyclables intégrées,
- > **le recrutement** de chargé.es de mission vélo au sein des territoires.

Le programme AVELO 2 se donne pour objectif d'**accompagner 400 territoires**, presque un doublement, et d'encourager le développement de politiques cyclables en cohérence avec celles des autres échelons territoriaux (EPCI voisins, département, région) mais aussi avec les autres politiques de mobilité.

Pour candidater, c'est [ici](#)

La marche dans l'espace public

Le premier baromètre des villes et villages marchables entame sa dernière ligne droite.

Prolongée jusqu'au 15 mars, l'enquête va permettre d'établir **un état des lieux de la marche** dans les villes françaises, sur le principe de l'observatoire Parlons vélo de la Fub (Fédération française des usagers de la bicyclette).

À la **restitution publique des résultats du 2 juin** suivra un **colloque national le 18 septembre à Marseille**.

Ce baromètre est mis en place par la Fédération française de la randonnée pédestre avec le collectif Place aux piétons: Rue de l'Avenir, 60 millions de piétons, Fédération française de la randonnée pédestre.

Pour en [savoir davantage](#), pour [participer](#)

Le Prix européen des voies vertes 2021 à Valence

Un accord va être signé entre le territoire de Valence (Generalitat Valenciana), l'Association européenne des voies vertes et la Fondation espagnole des chemins de fer (Fundación de los Ferrocarriles Españoles) pour l'organisation de la cérémonie du prix européen des voies vertes 2021.

Cet événement, sera suivi d'une conférence internationale et d'une visite technique sur une des voies vertes de la région.

Agenda

Mercredi 10 mars, de 14h00 à 16h00, formation « cadrage général juridique et financier des politiques cyclables ».

Une formation AGIR/Club des villes et territoires cyclables sur les principaux textes règlementant la pratique du vélo, et les dispositifs financiers pour les mobilités actives.

S'inscrire [ici](#) à ce webinaire introductif du cycle vélo et marche, réservé et gratuit pour les adhérents du Club et d'Agir.

Jeudi 11 mars, de 9h00 à 12h00, le vélo en Occitanie.

Présentation du plan régional vélo, des aides régionales à l'achat d'un vélo, des dispositifs d'emport des vélos dans les trains et les cars. En présence de Pierre Serne, président du Club des villes et territoires cyclables

Pour participer à ce séminaire en visioconférence, c'est [ici](#)

Mardi 23 mars, de 9h30 à 16h30, agir pour des abords d'école sûrs et accueillants.

Un webinaire organisé par Rue de l'avenir et le Cerema, avec la participation du Club.

[Inscriptions jusqu'au 17 mars](#)

Détails de l'agenda retrouver [sur le site du Club](#)

NE PAS REPONDRE

La lettre du Club des Villes et Territoires Cyclables - 33 rue du Faubourg Montmartre 75009 Paris
tél 01 56 03 92 14 - fax 01 56 03 92 16 - info@villes-cyclables.org

